



## République française

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DELIBERATION N°2024-12

### REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2024

#### 2024-12 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame OTTOBRINI Nathalie, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Madame OTTOBRINI Nathalie Vice- présidente

Mesdames LEHUJEUR, LACROIX, DEVAUCHELLE, PAYEN, WEISS, Messieurs LEFEVRE, HAAGE.

ABSENT REPRESENTE : Monsieur MESTRE représentée par Madame DEVAUCHELLE

ABSENT : Mesdames MENNAD, BACHELIER.

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles, article L123-5

Vu les demandes déposées par les associations.

**Le Conseil d'Administration,**

**Après en avoir délibéré,**

**ATTRIBUE** des subventions aux associations selon le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	2024
HAARP	400,00 €
AGE ET PARTAGE	320,00 €
ALPHABETISATION ET AIDE SCOLAIRE	200,00 €
EPI	9 000,00 €
LA MONTAGNE VIVRA	1 000,00 €
PARISIS SERVICES	2 000,00 €
AMICALE DONNEURS DE SANG	250,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	500,00 €
ENFANCE HANDICAP VAL D'OISE	250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 920,00 €</b>

**PAR 9 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Voix Abstention**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Le Président

**Nathalie OTTOBRINI**

**Yannick BOEDEC**

Publié sur le site internet

